



## **MOTO CLUB HAUT-SAÛNOIS**

Maison des Associations

53 rue Jean Jaurès • BP 30013

70001 VESOUL Cedex

Tél. 03 84 76 72 06

E-Mail: [contact@mchs.fr](mailto:contact@mchs.fr)

Site internet : [www.motoclubhautsaonois-vesoul.fr](http://www.motoclubhautsaonois-vesoul.fr)



### **REGLEMENT PARTICULIER (Epreuve N° 5014)**

## **FROTEY LES VESOUL du 25 au 26 JUIN 2022 BALADE DES CHATEAUX EN COMTE**

### **PREAMBULE :**

Ce règlement définit les règles d'organisation et de sécurité relatives à l'épreuve comptant pour le Championnat de France de Tourisme.

Le Championnat de France de Tourisme se pratique sur des voies ouvertes à la circulation publique sans recherche de la plus grande vitesse ou d'une vitesse moyenne imposée.

**Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.**

La circulation se fait dans le respect du code de la route, sauf dispositions contraires dûment spécifiées par les autorités administratives compétentes.

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage, ils doivent respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur, exécuter les injonctions des agents chargés de la circulation.

### **Les balades sont limitées à 50 personnes**

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation de biens personnels.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toutes personnes qui viendraient à troubler le bon fonctionnement de la manifestation, ou présentant un comportement dangereux, et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité.

### **Art 1 – ORGANISATEUR :**

Le **MOTO CLUB HAUT-SAÛNOIS** organise à Frotey Lès Vesoul (70000) une étape intermédiaire comptant pour le Championnat de France de Tourisme FFM, intitulée :

### **BALADE DES CHATEAUX EN COMTE**

Elle permet aux pilotes et passagers de marquer des points comptant pour ce Championnat.

### **Art 2 - DATE & LIEU:**

Cette épreuve intermédiaire organisée par le Moto Club Haut-Saônois et validée par la Commission Nationale de Tourisme se déroulera du vendredi 24 à 18h00 au dimanche 26 juin à 12h00.

Le lieu d'accueil et de résidence pour les deux jours est :

**Terrain de Sabot, Route de l'aérodrome 70000 Frotey lès Vesoul**  
**Coordonnées GPS : 47°38'10.95"N - 6°12'1.78"E**

### **Art 3 - CONCURRENTS :**

Cette épreuve est ouverte aux pilotes et passagers licenciés FFM et non licenciés de motocycles tels que définis par le code sportif de la FFM et homologués pour la circulation sur la voie publique. Ils doivent être régulièrement immatriculés et assurés au minimum en responsabilité civile (assurance « au tiers »).

Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

La présentation du permis de conduire et de l'attestation d'assurance pourront être exigée lors de la validation de l'engagement sur le lieu de la manifestation

La non-présentation du certificat d'assurance, du certificat d'immatriculation et du permis de conduire autorise l'organisateur à refuser le participant sur le rassemblement, y compris hors classement.

Pour être classé au championnat de France de Tourisme, chaque participant devra présenter une licence FFM TOURISME 2022 (NTO), ainsi que son carnet de pointage.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et officiels.

### **Art 4 - CONTROLE :**

Le contrôle d'arrivée sera ouvert à partir de vendredi 24 juin de 18h00 à 19h30 et le samedi 25 juin de 08h00 à 09h00 sur le Terrain du Sabot, Route de l'aérodrome 70000 Frotey lès Vesoul.

Le pointage de la case 'BALADE' des carnets se fera le samedi 25 de 17h30 à 19h00.

Le forfait de 150 points sera attribué sous réserve que le participant ait effectué la balade du samedi. Toute personne quittant la balade du samedi ne bénéficiera pas de ces points.

### **Art 5 - DROITS D'ENGAGEMENT :**

Les participants s'inscrivent via le formulaire d'inscription mis à disposition par la commission tourisme et spécifique à chaque rassemblement.

**Le tarif est de 55 € par personne pour les licenciés FFM et de 65€ pour les non licenciés.**  
**Il comprend les prestations suivantes :**

- Les visites de la balade prévue
- Le repas du samedi midi
- Le repas du samedi soir
- Le petit déjeuner du dimanche matin
- La possibilité de camper sur place avec douches et sanitaires à partir du vendredi après-midi.

### **EN OPTION :**

- Repas du vendredi soir : 10 €
- Petit déjeuner du samedi matin : 5 €
- Repas ou panier repas du dimanche midi : 10 €

Les inscriptions doivent parvenir au siège du Moto Club Haut-Saônois au plus tard le **10 juin 2022** accompagnées du règlement pour être prises en compte.

**Passé ce délai, le tarif sera majoré de 10 €**

Moto-Club Haut Saônois  
Maison des associations  
53 rue Jean Jaurès  
70000 Frotey lès Vesoul  
Président : Mr Goux Christian  
Tel : 03.84.76.72.06 / 06.84.69.41.12  
Mail : [contact@mchs.fr](mailto:contact@mchs.fr)

En aucun cas les conditions atmosphériques ne pourront être considérées comme un motif d'annulation.

Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront prétendre à un remboursement, sauf cas prévus dans le règlement du championnat de France de tourisme et validé par le jury.

Le Moto-Club Haut-Saônois s'engage à rembourser la totalité des inscriptions si l'épreuve devait être annulée par décision préfectorale ou gouvernementale en lien avec la crise sanitaire.

### **Art 6 – HEBERGEMENT :**

Possibilité de camper sur le site du sabot avec douches et sanitaires à partir du vendredi après-midi (compris dans les droits d'engagement)

#### **Hôtels et camping : (Sans navette de prévu).**

Camping international du lac 11 min (8,5 km)  
Avenue des Rives du Lac,  
70000 Vaivre-et-Montoille  
Téléphone : 03 84 76 22 86

IBIS VESOUL : 12 min (7 km)  
Rue du Dr Jean-Georges Girard  
70000 Vesoul  
Téléphone : 03 84 76 00 00

Hôtel du lion : 5 min (5 km)  
4 Place de la République,  
70000 Vesoul  
Téléphone : 03 84 76 54 44

Formule 1 : 12 min (7 km)  
Rue du Dr Gaston Vichard  
70000 Vesoul  
Téléphone : 08 91 70 54 25

Eurotel Le Saint Jacques : 3 mn (4 km)  
Route de Luxeuil  
70000 FROTEY LÈS VESOUL  
Téléphone : 03 84 75 49 49

### **Art 7 – DIVERS :**

Aucun alcool ne sera servi avant et jusqu'à l'arrivée des balades du samedi et du dimanche. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités dans le cas où un participant déciderait malgré les injonctions de l'organisateur de reprendre son véhicule en état d'ébriété.

#### **Art 8 – JURY :**

Le jury de l'étape sera assuré par le président du Moto-Club Haut Saônois ou de son représentant désigné et d'un délégué désigné par la Commission Nationale de Tourisme.

#### **Art 9 – RECLAMATIONS :**

Les réclamations éventuelles devront être présentées conformément au règlement FFM de Tourisme 2022.

#### **Art 10 - DROIT A L'IMAGE :**

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et d'avoir leurs voix enregistrées dans le cadre de l'épreuve. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image et celle de leur véhicule et ce sans limite de durée.

#### **Art 11 – RESPONSABILITE :**

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, et à se conformer aux directives des organisateurs et officiels de l'épreuve.

**Visa Moto-Club Haut Saônois**

**Visa Ligue de Franche-Comté**

**Visa FFM**



# PROGRAMME

## Vendredi 24 juin

- **14h** : Accueil des participants
- **18h00 à 19h30** : Pointage des concurrents
- **20h00** : Repas franc-comtois (**option \***).

## Samedi 25 juin

- **7h30 – 8h30** : Petit déjeuner (**option \***)
- **08h00 - 09h00** : Pointage des concurrents
- **09h00** : Début de la balade
- Visite du château de Ray sur Saône et du parc (visite guidée)
- Déjeuner à la ferme du château
- Visite du conservatoire du machinisme agricole à Velesmes

Suivant le nombre de participants et pour le bon déroulement de la journée, la balade pourra scindée en deux groupes, le déjeuner du samedi midi se déroulera de toutes façons au château.

*NOTA : la balade et la visite pourra être modifiées selon les restrictions liés aux mesures sanitaire*

- **17h30 – 19h00** : Pointage de la case 'BALADE' des carnets.
- **19h00** : Apéritif offert par le Moto-club Haut-Saônois et remise de différentes récompenses
- **20h** : Repas.

## **Dimanche 26 juin**

- **8h – 9h30** : **Petit déjeuner.**
- **10h** : Départ pour une balade au château d'Oricourt
- **12h00** : Repas ou panier repas (**Option \***)

### **\* Options et prix (voir bulletin d'inscription) :**

- Repas du vendredi soir (10 €)
- Petit déjeuner samedi (5 €)
- Repas du dimanche midi ou panier repas (10 €)

